

de ses devoirs envers le public la même notion que mon très honorable ami a affichée, car il n'a pas tardé à permettre à la population d'élire une nouvelle législature qui s'occuperait des problèmes d'après la guerre.

En Australie, une élection générale a eu lieu au mois de décembre 1919. La population canadienne est-elle tellement inférieure à la population australienne qu'elle ne saurait obtenir le même droit d'élire une législature représentative? N'est-elle pas aussi digne de confiance quand il s'agit de choisir des représentants qui s'acquitteront de leurs devoirs envers le public?

Passons à la Nouvelle-Zélande. Une élection générale a eu lieu là-bas au mois de décembre 1919. Je le demande de rechef, la population de ce dominion n'obtiendra-t-elle pas à cet égard le même droit que celle de la Nouvelle-Zélande? Que dire du Sud-Africain, le dernier pays qui s'est uni à l'empire? Deux élections y ont eu lieu depuis la signature de l'armistice; la première en février 1920, et l'autre il y a moins d'une semaine.

Nos compatriotes sont-ils à ce point bornés et incapables de se rendre compte de leurs droits et devoirs de citoyens; à ce point inaptes à gérer leurs propres affaires qu'il faille leur refuser la confiance que l'on accorde aux habitants de l'Afrique australe? A Terre-Neuve, par exemple, il y a eu élection générale en 1919. Que n'accorde-t-on pareil avantage à notre population?

Sortons maintenant de l'empire britannique et portons nos regards sur les nations formant le groupe des puissances alliées et associées. La France a souffert de la guerre; elle a ses problèmes d'après-guerre à solutionner. Une élection générale s'y est tenue en novembre 1919. L'Italie a eu une élection générale en novembre de la même année; la Belgique, également en novembre 1919; les Etats-Unis et le Japon ont eu la leur en novembre 1920. En chacun des pays alliés et associés on a accordé aux gens des droits que le Gouvernement actuel du Canada méconnaît à nos compatriotes.

L'hon. M. LEMIEUX: Droits reconnus même au Mexique.

L'hon. MACKENZIE KING: Au Mexique, comme dit mon honorable collègue; nous dirons même en Chine, puisqu'une élection générale y a eu lieu en 1917. L'Argentine a eu une élection générale en 1918; le Danemark en 1918 et 1919, et en 1920, il y avait appel au peuple en Grèce et en

Allemagne. Malgré tout, mon très honorable ami méconnaît aux Canadiens des droits que l'on confère aux gens chez nos ennemis eux-mêmes.

Mais il y a plus. Exception faite pour l'Alberta et la Saskatchewan, où des élections générales ont eu lieu à la veille même de la signature de l'armistice, il n'est pas une seule province canadienne qui n'ait eu sa consultation populaire depuis la cessation des hostilités. Pour les objets fédéraux, les électeurs de tout le pays forment un seul et même peuple; or, les gouvernements provinciaux ayant constaté qu'il était possible de tenir des élections, sur quoi le premier ministre se fondera-t-il pour prétendre qu'il n'y a pas lieu d'en appeler à l'ensemble du corps électoral?

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député aurait-il l'obligeance de me dire à quelle époque les élections ont eu lieu en Saskatchewan et en Alberta?

L'hon. MACKENZIE KING: J'ai dit, mais le premier ministre ne m'a vraisemblablement pas entendu, que sauf en Saskatchewan et en Alberta, des élections ont eu lieu dans toutes les provinces peu de temps après la signature de l'armistice.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'avais pas entendu l'honorable député faire cette exception.

L'hon. MACKENZIE KING: Si je ne me trompe, les élections de l'Alberta et de la Saskatchewan ont eu lieu en juillet 1917.

Le très hon. M. MEIGHEN: La dernière élection fédérale s'est tenue en décembre 1917.

L'hon. MACKENZIE KING: C'est vrai, mais je parle en ce moment de la période qui suivit la signature de l'armistice. C'est peu de temps avant cet événement que des élections générales avaient eu lieu dans ces différentes provinces. Mon très honorable ami juge-t-il les habitants des autres provinces assez inférieures pour n'avoir point droit à une élection générale? Le Gouvernement dont il est le chef méconnaît aux Canadiens des droits depuis longtemps reconnus par tout gouvernement capable de se bien rendre compte de son devoir envers le peuple. Mon très honorable ami constatera que les seuls gouvernements qui n'ont pas permis aux gens de manifester leur sentiment au moyen d'une élection générale sont ceux du Canada et de la Russie.

Quand le premier ministre adresse la parole en public, il ne se fait pas faute de discourir assez longuement sur le bolché-